Braccio, Nadia

De: sylvie robitaille [sylviesante@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 22:10
À: Greffe
Objet: dossier: R-3964-2016

De : **Georgette Alary** <lafermefutura@gmail.com>
Date : 29 novembre 2016 à 19:48
Objet : Compteurs électromécaniques à la Régie de l'Énergie - audience 1er décembre 2016

Me Dubois,

Nous souhaitons ajouter nos commentaires eu égard à ce dossier si important.

La technologie utilisée sur les compteurs électroniques non-communiquants est nocive pour la santé. En effet, mon mari, dont l'état de santé est déjà fragile, est très sensible au smog électromagnétique. Quant à moi, je deviens très fatiguée lorsqu'exposée à des champs électromagnétiques. De plus, les matières plastiques qui en font partie ne sont pas sécuritaires ni fiables contre les incendies.

Notre compteur actuel électromécanique fonctionne très bien. Nul besoin de le changer. Il est installé à l'intérieur de notre maison. Nous désirons le conserver et le cas échéant, le changer pour un autre compteur électromécanique, afin de protéger la santé et la sécurité des humains actuels et à venir des ondes électromagnétiques et de leurs effets néfastes. Nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et sur les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ.

Vous remerciant de votre attention et respect envers notre demamde humanitaire, recevez, Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

GEORGETTE et RICHARD ALARY
lafermefutura@gmail.coml
514-824-1155
236 chemin du Cordon
Saint-Mathias-sur-Richelieu
J3L 6A1